

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 09963

Numéro SIREN : 481 828 606

Nom ou dénomination : Dba Audit

Ce dépôt a été enregistré le 16/03/2022 sous le numéro de dépôt 35466

DbA Audit

**SAS au capital de 400 000 €
Siège social : 36, rue du Louvre 75001 Paris
481 828 606 RCS PARIS**

EXTRAIT DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES

EN DATE DU 28 FEVRIER 2022

Le 28 février 2022 à 9 heures,

Les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Arnaud LAPLANCHE préside la séance en sa qualité de Président.

Antoine DALAKUPEYAN est désigné en qualité de secrétaire.

Le Commissaire aux Comptes, la société BEWIZ AUDIT, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, possèdent la totalité des actions ayant le droit de vote.

En conséquence, le Président constate que l'assemblée régulièrement constituée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes ;
- l'inventaire de l'actif et du passif de la Société au 31 août 2021 ;
- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2021 ;
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2021 ;
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées ;
- le texte des résolutions à l'assemblée.

Puis le Président déclare que tous les documents et renseignements nécessaires à l'information des associés ont été conformément aux statuts mis à disposition des associés au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société n'a été saisie d'aucunes demandes de communication.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

-
- Non renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes titulaire ;
 - Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

.....

QUATRIEME RESOLUTION
(Commissaires aux comptes)

L'Assemblée Générale, décide de ne pas renouveler le mandat du commissaire aux comptes titulaire de la société BEWIZ AUDIT.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION
(Pouvoirs en vue des formalités)

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 9 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

« certifiés conformes »
Le Président
Arnaud LAPLANCHE

